



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 ▪ Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
QUE :

Le conseil de la municipalité de Bouchette a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 20 juillet 2022, le règlement 2022-332, règlement modifiant le chapitre III du règlement #85, (Règlement de zonage) relativement aux amendes.

Toute personne désireuse de prendre connaissance dudit règlement peut le faire, sur le site Web de la municipalité :

<http://www.bouchette.ca/index.php/fr/services/reglements-et-permis> .

Certificat de publication

Je soussignée, **Claudia Lacroix**, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Bouchette, certifie avoir publié l’avis public ci-dessus en en affichant une copie à l’endroit désigné par le conseil, ce 16^e jour du mois d’août 2022, et en le publiant sur le site Web de la municipalité.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 16 août 2022.

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière